

Question posée par M. Alexis Corbière

Député de la Seine-Saint-Denis
Circonscription de Bagnolet – Montreuil

Adressée à M. Jean-Michel Blanquer

Ministre de l'Éducation Nationale

Développement des écoles « Espérance Banlieues »

M. Alexis Corbière attire l'attention du Ministre de l'Éducation sur le développement d'écoles hors contrat labellisées « Espérance Banlieues ».

Aujourd'hui, les écoles hors contrat scolarisent moins de 1% des enfants de 6 à 16 ans. Cependant, depuis la création de l'école pilote à Montfermeil en 2012, dix autres écoles « Espérance Banlieues » ont ouvert leurs portes, et une trentaine de projets serait à l'étude.

Le député Alexis Corbière s'interroge sur le bien-fondé de la démarche pédagogique d'Espérance Banlieue. En effet, aucun diplôme n'est requis pour enseigner dans ces écoles, ni même pour diriger les établissements. De par leur statut, elles ne sont pas obligées de suivre les programmes scolaires nationaux.

Plusieurs sources concordantes, relayées dans la presse, décrivent une approche néocoloniale et dogmatique de l'enseignement, appliquée à des enfants souvent issus des quartiers populaires.

Si les écoles privées hors contrat possèdent une certaine autonomie quant aux enseignements qu'elles dispensent, elles doivent toutefois demeurer fidèles aux valeurs portées par notre République.

Il semble que des inspections aient été menées dans certaines écoles labellisées « Espérance Banlieues » par les services de l'Éducation Nationale.

Le député souhaiterait donc connaître les résultats de ces investigations. Il suggère par ailleurs de conditionner toute nouvelle ouverture d'un établissement de ce type à la levée de tout doute quant à la conformité des enseignements qui y sont dispensés.